AVIS DE COURSE

La coupe du 60eme anniversaire
organisée par le YCRouen76 sur la Seine à Hénouville

Régate Inter-séries Dériveurs IND

Dimanche 28 juin 2026 - régate Inter-clubs – grade 5B

Préambule - Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.2 - les règlements fédéraux

1.3 - les règles de navigation de plaisance spécifique sur la Seine, avec notamment l'obligation à laisser toutes priorités aux navires de commerce

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles dès 10h30 le dimanche 28 juin 2026 dans la salle du club house

3 COMMUNICATION

3.1 Sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.2 L'épreuve est ouverte à *tous les dériveurs* - c*ourses en temps compensés*, à l'exception des dériveurs à foils - Plusieurs groupes sont possibles selon le nombre d'inscrits.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, https://inscription.ycib.fr/inscrits.php?id_regate=290797

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Droits d'inscriptions offerts	*Pas de supplément pour inscription tardive* *Mais nécessairement… Merci de nous contacter pour prévenir si après le 26 juin !*
Location d'un OpenSkiff ou Topper pour la régate	***10 €*** *https://www.helloasso.com/associations/ycr76-yacht-club-rouen-76/evenements/location-de-deriveur-regate-du-28-juin-2026*

6 PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Dimanche 28 juin 2026	*10h30*	*12h*

6.3 Jours de course :

Date	*Inter-Séries IND*	*Briefing coureurs*
Dimanche 28 juin 2026	Régate CICD 5B	12h

6.4 L'heure du premier signal d'avertissement est programmé à ***12h30*** *le dimanche 28 juin 2026*

6.5 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après *16h*

6.6 Remise des prix et pot de clôture de ce 60e anniversaire à l'issue du retour des coureurs à terre, dès que possible.

7 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

7.1 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

7.2 En cas de casse matérielle de l'un des bateaux fournis par l'organisation, le coureur doit nécessairement avertir au plus tôt le comité de course afin de procéder à une remise en état du bateau mis à disposition, si possible. Un coureur ne pourra en aucun cas se retourner contre l'organisation. Aucune réclamation ou demande de reclassement n'est possible.

8 PARCOURS

Les parcours seront définis dans les IC

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour l'ensemble des classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

10 CLASSEMENT

10.1 *1* course validée est nécessaire pour valider la compétition.

10.2 a) Quand moins de *3* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de *3* à *6* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand *7* courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

11 PROTECTION DES DONNÉES

11.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

13 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :
Une coupe est attribuée aux vainqueurs de chacun des groupes en Inter-série IND

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *le YCRouen76 au 02.35.32.34.04 ou par mail à contact@ycr76.fr*